



## MISE A DISPOSITION DU BAZACLE « Agents des IEG »

Cette demande doit être transmise par la SLVie par mail à  
[demandes-infos-bazacle@asmeg.org](mailto:demandes-infos-bazacle@asmeg.org)

<b>Demandeur</b> (Coordonnées, téléphone)	
Date de mise à disposition	
Objet de mise à disposition	

INFRASTRUCTURES	DESTINATION	CAPACITE	TARIF	CHOIX
Terrain	Sportive – Activité	-	100€	
Prairie	Sportive – Activité	-	100€	
Vestiaires Bungalow	Sportive	-	20€	
Gymnase	Sportive – Activité	100 pers.	120€	
Vestiaires gymnase	Sportive	-	30€ les 2, 20€ l'unité	
Point Rencontre Bar (Boulistes)	Activité – Réception	46 pers.	80€	
Point Rencontre – Salle RDC	Réunion – Activité	15 pers.	30€	
Point Rencontre – Salle 1 <sup>er</sup> étage	Réunion – Activité	19 pers.	40€	
Club House du Rugby	Réception	40 pers.	60€	
Bungalow – Petite Salle	Réunion - Activité	17 pers.	30€	
Bungalow – Grande Salle	Réunion – Activité	40 pers.	60€	
Chalet Salle Réunion	Réception	60 pers.	80€	
Chalet Salle des glaces	Activités – Réunions	70 pers	80€	
Chalet Salle Philatélie	Activités – Réunion	10 pers	30€	
Chalet Salle Groupe Artistique	Activités	20 pers	80€	
Toile d'activités	Réception	80 pers.	30€	

(1) Les mises à disposition s'effectuent conformément au règlement intérieur du Parc des Sports du Bazacle et sous la responsabilité de la structure emprunteuse. Le nettoyage est de la responsabilité du bénéficiaire, le non-respect de cette clause entraînant l'encaissement par la CMCAS du chèque de caution.

**Afin d'accélérer le traitement, fournir simultanément à cette demande :**

- Une attestation d'assurance en responsabilité civile
- Un chèque de 150€ libellé à l'ordre de la CMCAS (Chèque non encaissé)

**SUITE A L'AUGMENTATION DES PLAINTES POUR NUISANCES SONORES NOCTURNES, LE BUREAU DE LA CMCAS A DECIDE DE NE PLUS ACCORDER DE PRÊT APRES 22 H. COMPTANT SUR VOTRE COMPREHENSION.**

**-LA CMCAS -**

Date :

Signature du demandeur :

RESERVE AU BUREAU DE LA CMCAS	
<u>Conditions de mise à disposition</u>	Date & Visa